Logo CFDT

[BRANCHE PRESTATAIRES DE SERVICES] LA CFDT signe seule l'accord << Salaires >> !

Après plusieurs mois d’échanges et de discussions, les négociations autour des minimas salariaux de la Branche sont clos.
Force de propositions réalistes, la CFDT a signé cet accord, au combien important, au bout d’une négociation entamée en octobre 2021 !
Aucune autre organisation syndicale n’a souhaité y souscrire, pensant discuter encore des mois ou attendre un coup de pouce du SMIC !

La CFDT a préféré assurer 20€, 30€, ou 40€ mensuels en plus sur les salaires et contribuer à l’amélioration du pouvoir d’achat des salariés.

Quelles motivations pour cette signature ?
Retrouver des premiers niveaux de grille cohérents par rapport au SMIC.
Éviter un tassement inéluctable de la grille.
Redonner un sens aux premiers coefficients
Garantir une augmentation du pouvoir d’achat pour un grand nombre de salariés.

(plus d'informations dans documents)

Branche Prestataires de Services LA CFDT signe seule l'accord << Salaires >> !
Documents
Branche Prestataires de Services LA CFDT signe seule l'accord << Salaires >> !